

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS SEDANAIS

DELIB N° 035-10

OBJET : recours à l'option « système de prévention anti-noyade » Centre aquatique.

L'an deux mille dix, le 1^{ER} Juillet à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Sedanais s'est réuni en session ordinaire à la Forge Gendarme à Vrigne-aux-Bois, après convocation adressée le 25 Juin 2010 par le Président en exercice, M. Didier HERBILLON. Et affichée le 25 Juin 2010.

NOMBRE DE DELEGUES STATUTAIREMENT	56
NOMBRE DE DÉLEGUES EN EXERCICE (1 commune n'ayant pas désigné)	55
PRESENTS (titulaires et suppléants)	
DELEGUES TITULAIRES VOTANTS	44
DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS	7
POUVOIRS	0

ETAIENT PRESENTS :

Délégués titulaires : M. André DROUARD, Mme Maryse GOBERT, MM. Claude TUOT, Christophe BAILLY, Pierre CORNET, Mmes Evelyne MOREAUX-MASSIN, Dominique PATTE-MEURIE, MM. Frédéric LE GUINIO, Yves BARRIOL, Mmes Véronique JAMES, Raymonde MAHUT, MM. Bernard SPAZZI, Michel NAPARTY, Mmes Sylviane WANWETS WINKEL, Marie-Françoise KRANTZ, MM. Denis FERRON, Roger VIARD, Emmanuel JACQUEMIN, Gérard MANOT, Stephen KRAUS, Mme Fédora THEYS, MM. Roger WATELET, Christian APOTHELOZ, Mme Anne BARON, M. Michel BERNARD, Mmes Arlette CHARBONNIER, Marzia DE BONI, Pascale FABRE, M. Didier HERBILLON, Mme Elisabeth HUSSON, MM. Philippe JACOB, Francis MANSU, Mme Arlette VALLEE, MM. Jean-Claude CLOSSE, Stéphane DUMAY, Christophe DEGLAIRE, Guy ROGER, Eric DROUIN, Dominique LINDENBERGER, Didier ZANOTTO, Sébastien DELIEGE, Patrick DUTERTRE, François BUSSIERE, Roger FOURILE.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir (article 8.5 du règlement intérieur) :

Délégués suppléants avec droit de vote : MM. Jean-Pierre NEVEUX, Michel JAUNET, Jean-Marie GERARD, Michel SALPETIER, Bernard GUIDEZ, Mme Géraldine ROUSSEL, Hanibal LEITE.

Délégués suppléants : MM. Mickaël HOLVECK, Louis REINBOLD, Christophe BERTIER, Mme Martine BERG, M. Mistral BANA, Mme Béatrice YAU, MM. Patrick GERARD, Denis AUPRETRE.

Absents excusés : MM. Jean-Claude SCHUBER, Bernard STRINGER, Jean-Paul COLINET, Mmes Annie MARLET, Sophie LINTINGRE, Monique HUCORNE, Dominique VIOT, MM. Eric PICART, Jean-Claude ROBIN.

Mme la vice-présidente chargée des « Projets Structurants » rapporte ce qui suit : « Par délibération n°021-09 du 12 mars 2009, les membres du conseil communautaire ont approuvé l'Avant Projet Définitif du projet de Centre Aquatique, sur la base d'une enveloppe financière de 10.144.424 € HT dont 7 882 000 € HT pour le marché travaux (incluant un lot optionnel pour le système de prévention anti-noyade estimé à 118 000 € HT). Le résultat du marché est le suivant :

LOT		ENTREPRISE	MARCHÉ DE BASE		
N°	Intitulé	Nom	Date notif.	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Fondations, gros œuvre, maçonnerie	SAS FERRACIN FRERES	07/12/2009	2 777 413,78 €	3 321 786,88 €
2	Charpente métallique	SAS E CARDOT	07/12/2009	146 800,00 €	175 572,80 €
3	Couverture, étanchéité	PETITMANGIN Sarl	21/01/2010	400 831,60 €	479 394,59 €
4	Menuiseries extérieures intérieures en aluminium, vitrerie	SARL E2MK	07/12/2009	281 069,00 €	336 158,52 €
5	Façade et bardage bois	WARSMANN SA	21/01/2010	95 786,00 €	114 560,06 €
6	Menuiseries intérieures bois	LEMPEREUR sarl	21/01/2010	122 049,11 €	145 970,74 €
7	Serrurerie	ARTI PRODUCTION	21/01/2010	179 773,36 €	215 008,94 €
8	Plomberie	IDEX Energie	07/12/2009	176 680,61 €	211 310,01 €
9	Traitement d'eau	CRYSTAL	07/12/2009	641 405,00 €	779 080,38 €
10	Chauffage, traitement d'air	IDEX Energie	07/12/2009	504 038,35 €	602 829,87 €
11	Electricité, courants forts et faibles	FORCLUM	07/12/2009	366 014,18 €	437 752,96 €
12	Contrôle d'accès	ELISATH	07/12/2009	28 669,00 €	34 288,12 €
13A	Plafonds suspendus	ISOL'AINSE	16/04/2010	183 506,40 €	219 473,65 €
13B	Isolation thermique en panneaux de verre cellulaire	ISOL'AINSE	31/05/2010	128 250,00 €	153 387,00 €
14	Revêtements en carrelage et faïence	SNIDARO	07/12/2009	426 500,00 €	510 094,00 €
15	Peinture, nettoyage	APE Sarl	21/01/2010	155 735,75 €	186 259,96 €
16	Revêtements de sols souples	TECHNIQUE REVETEMENT	07/12/2009	13 160,20 €	15 739,60 €
17	Equipements cabines, vestiaires et casiers	NAVIC SARL	07/12/2009	85 155,00 €	101 845,38 €
18	Bassins inox	A&T EUROPE	07/12/2009	692 410,00 €	828 122,36 €

19	Equipements espace forme	NORDIQUE France	21/01/2010	29 808,00 €	35 650,37 €
20	Ascenseur	FELLER Ascenseur	07/12/2009	28 250,00 €	33 787,00 €
21	VRD	SAS GABELLA	07/12/2009	274 246,10 €	327 998,34 €
22	Espaces verts	SARL VAL DE RUTZ	07/12/2009	76 187,14 €	91 119,82 €
TOTAL GENERAL MARCHES NOTIFIES				7 813 738,58 €	9 357 191,35 €
23 op- tion	Système d'aide à la prévention des noyades	Mieux disant : Futura Play	Installation et maintenance (1 an)	110 243,80 € H.T.	131 866,58 € TTC

Sur les 2 offres réceptionnées pour le lot optionnel n°23, la Commission d'Appel d'Offres du 13 octobre 2009 a jugé l'offre de l'entreprise Futura Play (système Italien « Angel Eye ») comme mieux disante, notamment en raison du plus faible coût de maintenance. « AngelEye » est un système de sûreté conçu pour le contrôle des activités des baigneurs dans les endroits consacrés à la natation; le système de relevé des situations de danger est en mesure d'avertir le personnel chargé de la sûreté à l'aide d'ordinateurs de poche de façon rapide et efficace, ce qui permet d'intervenir immédiatement et de manière ciblée. Le système, basé sur l'utilisation de caméras subaquatiques, prévoit l'implantation de 6 hublots dans le bassin sportif. Cela fonctionne de la manière suivante : le système de traitement de données AngelEye étudie les comportements des nageurs dans la piscine, déterminant ainsi les risques de danger ; les caméras immergées sondent la piscine et acquièrent des images qui sont analysées en temps réel par le logiciel AngelEye ; le personnel de sauvetage, à l'aide de l'écran de service, peut contrôler toutes les activités au fond de la piscine. En cas de risque de noyade, le système AngelEye active sur l'ordinateur de poche fourni aux maîtres nageurs un signal fait d'une vibration et d'un avertissement sonore, leur permettant d'intervenir à un endroit précis de la piscine. L'implantation du dispositif ne remplace pas le maître nageur et ne modifie pas le taux d'encadrement du public ou des scolaires fixé par les réglementations nationales. Il n'est pas obligatoire à ce jour d'avoir un système de prévention assisté par ordinateurs mais l'implantation de celui-ci augmente les chances de sauver des vies en cas de noyade. Il permet aux secours de gagner des secondes importantes. Par ailleurs, le système Angel Eye peut être utilisé de manière complémentaire pour de l'animation (utilisation des caméras pour visualiser des mouvements sous l'eau). Les membres de la commission projets structurants, réunis le 8 juin, proposent au conseil communautaire d'engager le lot optionnel n°23 visant la pose d'un système informatisé de détection et de prévention des noyades sur le bassin sportif.

Le coût d'installation du dispositif est de 106 786,60 € HT (+15 € d'écotaxe DEEE) soit 127 731,77€ TTC. Le coût de maintenance est de 3 457,20 € HT/an soit 4 134,81 € TTC/an.

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

à la majorité, 7 voix contre et 4 abstentions :

- Approuve l'installation d'un système de prévention anti-noyade sur le bassin sportif du centre aquatique du Pays Sedanais,
- Autorise le Président à signer l'acte d'engagement du lot n° 23, lot optionnel du marché de travaux du centre aquatique, pour un montant total de 106.786 € ht comprenant l'installation du système de prévention noyade,
- Donne mandat au Président et/ou au vice-président délégué pour signer le contrat de maintenance selon les conditions exposées ci-dessus,
- Donne mandat au Président et/ou au vice-président délégué afin de mener toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2010.

Fait à la Forge Gendarme à Vrigne-aux-Bois, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures.

